Décision 03-D-22 du 24 avril 2003

relative à des pratiques de France Télécom sur le marché des relevés topographiques

Posted on: 16 septembre 2003 | Secteur(s):

PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine Ministre de l'économie, des finances et

de l'industrie

Dispositif(s)

Pratique non établie

Entreprise(s)

concernée(s)

France Télécom

Lire

le texte intégral de la décision 86.67 Ko